

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2019
Rapporteur :
Madame Valérie GACOGNE**

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019
(accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mise à disposition d'une solution automatisée et sécurisée de vente aux enchères sur internet et d'inventaire des matériels de la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale - Groupement de commandes

Le présent rapport a pour objectif de proposer la constitution d'un groupement de commandes afin de mettre à la disposition de Quimper Bretagne Occidentale et de la ville de Quimper une solution automatisée et sécurisée de vente aux enchères sur internet et d'inventaire des matériels de la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale.

Afin de contractualiser l'utilisation d'une solution automatisée en mode A.S.P. (Application Service Provider) pour la plateforme sécurisée teno.fr et d'une solution automatisée en mode A.S.P. de vente aux enchères sur internet par le biais du site webenchères.com, il est proposé de créer un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article L2113-6 du code de la commande publique, pour une durée de quatre années, intégrant les entités suivantes :

- ville de Quimper ;
- Quimper Bretagne Occidentale.

La convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement. La ville de Quimper assure les fonctions de coordonnateur chargé de signer et notifier le contrat avec webenchères.com. Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de sa bonne exécution à l'exception des avenants éventuels. Ces derniers sont établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

Le coordonnateur est chargé d'établir au nom et pour le compte des autres membres le ou les ventes sur le site webenchères. Les ventes seront identifiées par lot (exemple : VQ-Septembre2019 ou QBO-Septembre2019).

La commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - constituer un groupement de commandes avec les entités citées au tableau des membres du groupement ci-dessus ;
- 2 - signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.